

Annexe F: Missions des centres de performance

MISSION	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
	CLP	CRP		CNP			
Classification	Le CLP procède à des détections lors des championnats individuels cantonaux, organise des tirs de comparaison et communique les athlètes sélectionnés à la FST.	Le CRP procède à des détections lors des championnats nationaux, communique les athlètes potentiels à la FST pour l'ESPIE et les prépare pour une intégration au CRP.	Le CRP prépare les athlètes à l'ESPIE et s'assure de la participation aux concours de sélection.	Le CNP s'assure de la participation des athlètes aux concours de sélection, les prépare et organise le coaching.			
Entrée, passage	Le CLP soigne le contact avec les sociétés de tir et informe les candidats et leur environnement en détail du Sport de performance.	L'athlète est intégré à l'entraînement du CRP, un plan de carrière est réalisé. Si nécessaire, le CRP organise une solution scolaire et de logement.	L'entraînement de référence prend en charge la planification de la carrière et l'adapte tout au long de l'évolution. Il informe et prépare les athlètes en amont d'une éventuelle classification T4.	L'entraîneur de référence du CNP invite les athlètes potentiels à des entraînements au CNP. Il informe les CRP, les athlètes et leur environnement en amont d'un possible passage au niveau supérieur, adapte la planification de la carrière et des entraînements ensemble avec l'entraîneur de référence du CRP. Les athlètes du CNP sont désignés tous les quatre ans (cycle olympien). Critères: très grand potentiel, atteint des résultats au sommet, un engagement clair et convainquant, grande volonté d'apprendre, évaluation globale positive de l'entraîneur, remarquable loyauté envers la Fédération et l'entraîneur, fonction importante d'exemple et figure de proue de la Fédération.			
Après une carrière de Sport de performance	Le CLP s'assure de la poursuite de la carrière en tant que sportif populaire, futur Moniteur J+S ou fonctionnaire dans une société de tir.	Le responsable du CRP effectue un entretien de départ avec l'athlète et le motive à poursuivre en tant qu'athlète de performance au CLP ou dans la société de tir. Une formation d'entraîneur J+S ou une activité au sein de la FST comme fonctionnaire serait souhaitable et à ambitionner.		L'entraîneur responsable adapte la planification de la carrière en continu dans les entretiens avec l'athlète. Des possibilités devraient être recherchées en commun pour que l'athlète puisse continuer à être actif dans une société de tir, dans un CLP/CRP ou à la FST comme entraîneur J+S, entraîneur professionnel, juge, en formation ou dans une organisation de concours.			
Entraînements	Les CLP organisent les unités d'entraînement en concertation avec les entraîneurs et les athlètes.	Les responsables des CRP organisent les entraînements au CRP en concertation avec les entraîneurs, les athlètes, l'environnement, les écoles partenaires et les sites d'apprentissage. Ils organisent si nécessaire les services de transport et font appel à des spécialistes pour les entraînements principaux. Des formes d'entraînement supplémentaires sont organisées au CNP par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève.		Le CNP met en œuvre les entraînements prévus par le service Sport d'élite et Promotion de la Relève.			
Assistance aux athlètes	L'organisateur désigne une personne pour l'encadrement des athlètes, qui met à disposition les soutiens nécessaires aux athlètes et qui est responsable de la prévention. Une formation correspondante est recommandée.		Le CNP informe les athlètes de l'offre de promotion des athlètes de Swiss Olympic et de la FST.				
Diagnostic de performance	Le CLP organise le diagnostic de performance lui-même.	Le CRP s'assure que les entraîneurs aient à disposition le matériel nécessaire pour un diagnostic de performance minimal (notamment SCATT).		Le CNP organise et promeut les mesures correspondantes en collaboration intense avec la division Diagnostic de performance.			
MISSION	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M

Annexe F: Missions des centres de performance

MISSION	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M
	CLP	CRP		CNP			
Participation au concours	Le CLP s'assure que les athlètes puissent acquérir de l'expérience aux concours.	Le CRP s'assure en collaboration avec les entraîneurs du CRP que les participations au concours soient intégrées dans la planification des entraînements et que les athlètes et leur environnement (parents, école, employeur etc.) soient informés. Le CRP garantit la participation aux concours de sélection, organise une préparation optimale et met à disposition si possible et si besoin – en concertation avec le Chef de la division Promotion de la Relève – un entraîneur pour le coaching lors du concours.		Les entraîneurs CNP réalisent une planification annuelle, en collaboration avec les athlètes qui leur sont attribués, dans laquelle les participations prévues aux concours correspondent à la classification dans le Cadre et au potentiel actuel réaliste.			
MISSION	T1	T2	T3	T4	E1	E2	M